Règlement du « Swiss Blues Award »

19.10.2019 V. 2023

Prix d'honneur pour des mérites durables sur scène, "Behind the Scenes" et la réussite de l'ensemble d'une carrière.

Le Swiss Blues Award

1. Le "Swiss Blues Award" est décerné chaque année à des musiciens et est récompensé par un prix.
2. En outre, le "Swiss Blues Award - Behind The Scenes" peut être décerné à des organisateurs, des clubs, des promoteurs, des représentants des médias ou des institutions à l'occasion d'achèvements actuels, mais n'est pas soumis à un rythme annuel.
3. Les candidats éligibles à ces prix honorifiques ont apporté une contribution durable à la promotion du blues.
4. Le "Swiss Blues Award - Lifetime Achievement" est décerné pour la reconnaissance de l'œuvre de toute une vie dans le domaine du blues, en reconnaissance de réussites particulières, mais n'est pas soumis à un rythme annuel.
5. Tous les nominés résident en Suisse ou possèdent la nationalité suisse et un domicile à l'étranger.
6. L'élection est la tâche annuelle du jury du "Swiss Blues Award".
7. La remise solennelle des prix est célébrée chaque année à l'occasion du Blues Festival de Bâle sous son patronage et son financement.
8. Le règlement du "Swiss Blues Award" constitue la base pour l'attribution de ces 3 prix. Le jury du "Swiss Blues Award" ne peut l'adapter que dans les 6 mois précédant le prochain Festival du Blues de Bâle.

Le Jury

1. La Présidence ou la Vice-Présidence (l'une des deux fonctions) et le patronage du Jury des "Swiss Blues Award" sont assurés par un représentant du Comité du Festival de Blues de Bâle, fondateur et propriétaire du "Swiss Blues Award".
2. Le Blues Festival de Bâle peut, de sa propre initiative, attribuer la Présidence ou la Vice-Présidence, ou les deux fonctions, à d'autres membres du jury en dehors du Blues Festival de Bâle. Dans ce cas, l'ensemble du jury élit le président. Dans ce cas de figure le vice-président est membre du Comité du Blues Festival de Bâle.
3. Les membres du jury s'engagent pour le blues, sont indépendants, discrets et garantissant des élections compétentes et équitables.
4. Les décisions du jury suivent les standards internationaux de la Blues Foundation et de l'European Blues Union.
5. Le jury représente les intérêts de l'ensemble du Blues en Suisse, sans intérêts particuliers et communique de manière indépendante.
6. Le jury est composé de 3 membres du Comité du Festival de blues de Bâle et de 7 à 9 experts de la scène blues suisse (organisateurs de festivals et de concerts, représentants de la presse, musiciens, etc.) et doit être composé dans une proportion équilibrée, représentative de toutes les régions suisses. Les propositions sont faites par les membres du jury.
7. Les représentants du Jury du Blues Festival de Bâle pour le « Swiss Blues Award » seront élus par le comité du festival et seront considérés comme confirmés. L'élection des nouveaux membres ou des membres supplémentaires externes du jury est effectuée par le jury existant du Swiss Blues Award à la majorité des voix.
8. Les décisions du jury sont finales et sans appel.
9. Le jury a le quorum, si au moins 2/3 des membres ayant le droit de vote sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion du jury sera reportée.
10. Le jury peut s'organiser en association ou autre unité indépendante.
11. Il n'y aura pas de correspondance au sujet du Vote du Jury « Swiss Blues Award ». Tout recours judiciaire est exclu.

Le Comité de nomination

1. Le Comité de nomination est composé de 20 à 30 experts de la scène du Blues Suisse. Toutes les régions de Suisse et toutes les disciplines du Blues devraient être représentées de manière appropriée.
2. Tous les membres du jury sont intégrés dans le comité de nomination.
3. Les membres du comité de nomination peuvent proposer des personnes qualifiées et appropriées pour recevoir les différents prix. Ce faisant, ils doivent tenir compte de la réputation et de la crédibilité de l'organisation. Les membres du comité de nomination et du jury ne doivent pas proposer ou évaluer des personnes avec lesquelles ils entretiennent des liens personnels étroits, tels que des parents directs, des conjoints, des enfants ou des collègues de la même organisation. Ceci afin de préserver l'intégrité et l'indépendance du processus de sélection et de prévenir tout risque de partialité. Si de telles nominations sont néanmoins soumises, elles ne seront pas prises en compte par le jury et seraient systématiquement rejetées.
4. Le comité de nomination a pour tâche d'établir la liste complète et de désigner les 10 candidats potentiels pour l'élection annuelle du jury.
5. La sélection finale des 3 nominés sera faite par le jury

L'organisation

1. Le comité de nomination recueille les propositions de nomination tout au long de l'année, qui sont mises sur une liste complète 9 mois avant le Festival de Blues de Bâle. Chaque membre du comité de nomination soumet au maximum 3 nominations.
2. Il n'y a pas de limite de temps ou autre pour la présentation de candidatures multiples.
3. Le jury tient et met à jour cette liste en permanence.
4. Les membres du comité de nomination et du jury n'ont pas le droit de se proposer ou de se nommer eux-mêmes pour l'un des trois Swiss Blues Awards possibles.
5. En cas de nomination définitive par le comité de nomination, le membre concerné se retire automatiquement pour le vote correspondant, n'est pas remplacé et redevient membre l'année suivante.
6. 7 mois avant la remise du prochain « Swiss Blues Award », le comité de nomination sélectionne une liste des 10 meilleurs candidats de l'année.

7. 6 mois avant le Festival de blues de Bâle, le président convoque la réunion annuelle finale du jury, au cours de laquelle les trois nominés de la sélection finale sont discutés et confirmés.
8. Le lauréat du "Swiss Blues Award" sera sélectionné par vote électronique quatre semaines avant la remise du "Swiss Blues Award" au Festival de blues de Bâle.
9. Le lauréat n'est connu que du président du jury et du président du Festival de Blues de Bâle jusqu'au jour de la remise du « Swiss Blues Award » au Festival de Blues de Bâle, ainsi que des collaborateurs impliqués dans le processus marketing, qui sont tous tenus à la confidentialité.
10. Le jury est tenu au silence et au secret absolu pendant toute la durée de l'élection et jusqu'à l'annonce du lauréat au Festival de blues de Bâle.
11. Les nominés peuvent utiliser gratuitement le logo du "Nominee - Swiss Blues Award" pendant 6 mois à compter de leur nomination.
12. Le lauréat peut utiliser gratuitement et à vie le logo "Gagnant du Swiss Blues Award".

Blues Festival Basel

Rolf Huck Daniel Imhof

Le Jury du “Swiss Blues Award”

Thierry Rueff Robert Amsler